



## L'Etat en Eure-et-Loir



## L'activité des services en 2016



Préfecture d'Eure-et-Loir



@Prefet28



Site internet : [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)



## ÉDITORIAL



*« Mesdames, Messieurs,*

*J'ai le plaisir de vous adresser ce document qui retrace les principales activités des services de l'Etat en Eure-et-Loir en 2016. Ce rapport est un devoir de transparence et de sincérité. Il témoigne de l'engagement constant qui est le nôtre de faire que chacun puisse trouver sa place dans notre société.*

*Dans un contexte économique et social difficile, l'Etat est resté présent auprès de l'ensemble des Euréliens en poursuivant l'effort sur l'emploi et en défendant l'attractivité économique du territoire.*

*En parallèle, la protection des populations a été notre préoccupation constante : la lutte contre toute forme de délinquance, la prévention de la radicalisation et l'insécurité routière ont justifié une mobilisation permanente des forces de l'ordre et de sécurité.*

*Parmi les politiques publiques menées, la mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, la gestion de la crise agricole, l'aide aux migrants, la création de la Maison de l'Etat, la labellisation des maisons de services au public ou encore le plan "Préfecture nouvelle génération" ont fortement mobilisé les équipes cette année.*

*Sur chacun de ces dossiers et bien d'autres encore, les services de l'Etat ont été animés par le souci constant d'appliquer le cadre législatif et réglementaire adapté aux particularités du territoire et aux enjeux soulevés par ses acteurs. C'est pourquoi, je tiens à remercier tous les agents de l'Etat qui, en mettant leur dévouement, leur disponibilité et leur dynamisme au service de l'ensemble des administrés, ont rendu ces résultats possibles".*

*Sophie Brocas*

*Préfète d'Eure-et-Loir*



# SOMMAIRE

## I – SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

- 1 - Poursuivre l'effort sur l'emploi p.9
- 2 - Accompagner les restructurations industrielles et les mutations économiques p.11
- 3 - Défendre l'attractivité économique du territoire p.14

## II – ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE LA POPULATION

- 1 – Préserver la tranquillité publique p.19
- 2 - Prévenir contre les risques p.23
- 3 - Lutter contre l'insécurité routière p.26
- 4 - Assurer la sécurité sanitaire du consommateur p.28
- 5 - Lutter contre la fraude p.29

## III – PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- 1 – Accompagner les agriculteurs p.33
- 2 - Aménager le territoire et défendre son attractivité p.33
- 3 - Préserver durablement les ressources du territoire p.35

## IV – MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

- 1 - Réformer le temps scolaire p.41
- 2 – Mettre en oeuvre le schéma départemental de coopération intercommunale p.42
- 3 – Accompagner la création de communes nouvelles p.43
- 4 - Agir en faveur du logement p.44
- 5 - Vers une préfecture nouvelle génération p.44

## V – AMÉLIORER LE SERVICE RENDU

- 1 - Poursuivre l'amélioration du service à l'usager p.49
- 2 – Accompagner les collectivités territoriales p.52

## VI – POUR UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE EN EURE-ET-LOIR, ENTRE UNITÉ ET DIVERSITÉS

- 1 - Conforter la mémoire collective p.55
- 2 - Mieux vivre ensemble p.57

## ANNEXES



- | -

## **SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI**



**1 - POURSUIVRE L'EFFORT SUR L'EMPLOI**

**2 - ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS  
INDUSTRIELLES ET LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES**

**3 - DÉFENDRE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU  
TERRITOIRE**



La situation de l'emploi en 2016 a connu en Eure-et-Loir une amélioration notable par rapport à l'année 2015. Au 31 décembre 2016, l'Eure-et-Loir compte **35 390 demandeurs d'emploi** en catégories ABC (chômeurs tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou exerçant une activité réduite).

## 1 - POURSUIVRE L'EFFORT SUR L'EMPLOI

### - LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Avec une baisse de 3,6% par rapport à l'année dernière, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A est de 21 630 à la fin de l'année 2016 (22 430 en décembre 2015).

Les catégories de demandeurs d'emploi les plus touchées sont les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans avec une augmentation annuelle de **1,1 %** (soit 5 620 demandeurs à fin décembre 2016).

La catégorie des jeunes demandeurs d'emploi de catégorie A connaît une baisse sensible sur l'année grâce notamment aux **emplois d'avenir**. Son nombre chute de **9,9%** en Eure-et-Loir confirmant ainsi la tendance à la baisse relevée en région Centre-Val de Loire (-10,8 %) et au niveau national (-8,8 %).

Par zone d'emploi, le taux de chômage est de 8,4 % pour Chartres, 12,3 % pour Dreux, 10,2 % pour Châteaudun et 10,8 % pour Nogent-le-Rotrou.

Situation au 31/12/16	CUI-CAE	CIE	Emplois d'avenir
Objectifs 2016	1575	328	485
<b>Réalisés</b>	<b>1414</b>	<b>352</b>	<b>614</b>
% de réalisation	89,8 %	107,3 %	126,6%

### - LA PRESCRIPTION DES CONTRATS AIDÉS

**614 emplois d'avenir** ont été prescrits en 2016, sur un objectif de 485, soit un taux de réalisation de **126,6%**.

**1414 contrats uniques d'insertion-contrats d'accompagnement dans l'emploi** (CUI-CAE dans le **secteur non-marchand**) ont été prescrits sur un objectif de 1575 (**89,8%**).

**352 contrats uniques d'insertion-contrats initiative emploi** (CUI-CIE dans le **secteur marchand**) ont été prescrits sur un objectif de 328 (**107,3%**).



*Signature du 1000<sup>ème</sup> emploi d'avenir dans le Drouais*

## Focus sur le rôle des associations dans la promotion de l'emploi

L'Eure-et-Loir compte environ 6 500 associations. En partenariat avec le service public de l'emploi, l'Etat s'est fortement mobilisé pour accompagner les associations, créatrices de lien social, dans leurs recrutements. Ce sont ainsi **163 jeunes en emploi d'avenir qui ont été embauchés en 2016 par le secteur associatif**.

Des dispositifs aidés tels que les emplois dans le domaine du sport (25 structures bénéficiaires en 2016), les postes d'adultes-relais en politique de la ville (17 salariés), les postes dans les secteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire (17 structures bénéficiaires), ont également permis à de nombreux professionnels d'apporter leur expertise au développement de projets structurants pour les territoires euréliens.

## Clin d'oeil sur l'entrepreneuriat féminin



Initié par la préfecture en 2001, le **concours "Fémin'initiatives"** a déjà récompensé plus de 80 dirigeantes d'entreprises pour leur talent, leur originalité ou le caractère novateur de leur projet. L'objectif du concours est de rendre visible leur réussite et de transmettre le goût de la création d'entreprise à d'autres femmes.

Le 20 juin 2016, Nicolas Quillet, préfet d'Eure-et-Loir, a mis à l'honneur les cinq lauréates du concours "Fémin'initiatives" 2016.

Prix "*Entreprendre en territoire prioritaire*" : **Claire Beauger**, restauratrice à Champrond-en-Gâtine  
 Prix "*Talent et savoir-faire*" : **Noëlle Charon**, électricienne à Fontaine-la-Guyon  
 Prix "*Dynamique économique et sociale*" : **Ysabelle Masson**, restauratrice à Chartres  
 Prix "*Jeune entrepreneure*" : **Isabelle Guillon**, architecte à Saint-Laurent-la-Gâtine  
 Prix "*Reprise d'entreprise*" : **Corinne Debussay**, directrice d'hôtel à Dreux

## - Le succès des initiatives locales en matière d'emploi

- La cellule de recrutement à la sous-préfecture de Châteaudun



Le 18 février 2016, le sous-préfet de l'arrondissement de Châteaudun, Emmanuel Baffour, a organisé à la sous-préfecture, conjointement avec Pôle emploi et l'agence d'intérim Planett, une journée de recrutement pour l'entreprise XPO Logistics. 235 demandeurs d'emploi se sont ainsi présentés à la sous-préfecture. Parmi eux, 112 sont venus à l'invitation de Pôle emploi tandis que les 123 autres ont effectué cette démarche spontanément.

- **Le salon des métiers de la défense et de la sécurité**



Le 1<sup>er</sup> salon des métiers de la défense et de la sécurité s'est tenu à Châteaudun le 16 juin 2016. Ce premier rendez-vous, à l'initiative du sous-préfet de l'arrondissement de Châteaudun et de Pôle emploi, a permis aux nombreux visiteurs de rencontrer les différents intervenants dans les secteurs suivants : armée, gendarmerie, police, pompiers, pénitencier, mais également des assureurs, agences de vidéosurveillance, Erdf, la Croix-Rouge, etc.

## **2 - ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES ET LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES**

Tout au long de l'année, les services de l'Etat se sont fortement mobilisés sur les restructurations industrielles et les mutations économiques.

### **- L'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES**

#### **1/ Le suivi de l'activité économique**

En 2016, le préfet d'Eure-et-Loir a continué, comme cela a été institué dès le début de la crise économique en 2008, à réunir de façon régulière - tous les 6 mois - les banquiers et les représentants du milieu économique au sein de **la commission départementale de financement de l'économie (CDFE)**. Cette instance a pour objectifs d'échanger sur la situation économique dans le département et de présenter les nouvelles mesures mises en place par le gouvernement pour faciliter la vie des entreprises et les aider à gagner en compétitivité.

La venue, en mai 2016, de M. Fabrice Pesin, médiateur national du crédit, a permis de réunir la commission sur le thème du **financement des entreprises et leurs difficultés**, en lien avec la Banque de France.

#### **2/ Le soutien aux entreprises en difficulté**

En relation avec le procureur de la République, le directeur de la Banque de France, chargé de la médiation départementale du crédit aux entreprises, le directeur départemental des finances publiques et le commissaire régional au redressement productif, le préfet d'Eure-et-Loir a permis à plusieurs entreprises importantes de trouver des solutions à leurs difficultés (y compris par un repreneur) et ainsi pérenniser plusieurs dizaines d'emplois.

**Focus sur le projet de reprise des abattoirs de Nogent-le-Rotrou par la société Vallégrain**

Le projet de reprise des abattoirs de Nogent-le-Rotrou par la société Vallégrain a été formalisé en 2016. Un puissant groupe agroalimentaire national s'y est associé. Ce projet a donné une perspective de recrutement de plusieurs dizaines d'emplois. Par sa cohérence, il a contribué à protéger la filière porcine avec les nombreux producteurs locaux sous contrat Vallégrain. Ce constat a motivé l'intervention des services de l'État et des collectivités locales, en particulier de la communauté de communes du Perche. En échange de garanties sérieuses, l'aide publique a été entièrement mobilisée. Elle a porté sur le financement ou le respect des procédures, comme celles relatives à la protection de l'environnement.

## - LE SUIVI DES MUTATIONS ECONOMIQUES

### 1/ Les conventions de revitalisation

- **Ethicon** : la compensation des 338 emplois détruits s'élève au total à 2 163 000 €. Les comités d'engagement successifs ont permis la création de 378 emplois en contrats à durée indéterminée.

- **Groupe DHL** : à la suite de la fermeture du site de logistique à Dreux, la convention, signée le 5 juin 2015 (durée : 2 ans), doit conduire à la création de 86 emplois. La contribution financière de la société DHL pour cette action de revitalisation s'élève à 431 000 €.

- **Lumileds** (ex-site du groupe Philips) : à la suite de la réduction des effectifs sur son site de Chartres, la convention, signée le 5 octobre 2015 (durée : 18 mois), doit conduire à la création de 55 emplois. La contribution financière de la société Lumileds s'élève à 318 000 €.

### 2/ Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Châteaudun

Le CRSD conclu pour 4 ans, avec possibilité de prolongation d'un an, s'articule autour de trois axes majeurs :

- le soutien et le développement de la formation initiale et continue,
- le soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes,
- la reconversion des sites libérés par la Défense.

Le CRSD a pour objectif d'engendrer la création d'au moins 130 emplois.

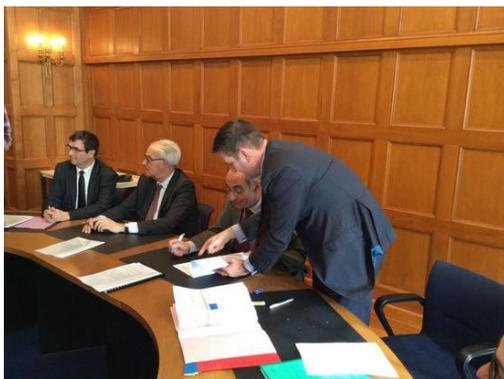
L'élaboration du CRSD est le fruit d'un travail partenarial qui a particulièrement tenu compte des directives du Premier ministre. Il s'articule autour des 3 axes suivants :

- 1/ la relocalisation et le développement de la formation supérieure,
- 2/ l'alliance de l'agriculture et du numérique,
- 3/ la réhabilitation du quartier Kellermann avec notamment la création d'un centre de santé municipal.

**Au total, 16,5 millions d'euros seront investis. L'Etat va accompagner ces projets à hauteur de 3,5 millions d'euros.**

Le comité de site de défense de Châteaudun s'est prononcé favorablement le 25 novembre 2016 sur les modifications envisagées par les porteurs de projets. Le projet d'avenant au CRSD, transmis au CGET en 2016, pourrait être signé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

### 3/ La caserne Kellermann de Châteaudun



La ville de Châteaudun a acquis le site Kellermann le 25 mars 2016 pour un montant de 950 000 €. La municipalité souhaite y faire aboutir des projets comme la relocalisation et le développement de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI), l'institut de formation des aides soignantes (IFAS), la construction de 90 logements pour étudiants, la création d'un espace de prévention de santé, le transfert de différents services au public, la construction d'un centre municipal de santé et l'installation du siège de la nouvelle communauté de communes du Grand Châteaudun.

#### **Focus sur les aides des services fiscaux :**

Les services des finances publiques ont contribué au dynamisme économique grâce à la **promotion et au traitement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** qui rencontre un succès croissant auprès des entreprises. Le CICE sur les rémunérations versées en 2015 a ainsi pu bénéficier en 2016 à **6 690 entreprises euréliennes** pour un montant total de **61,6 millions d'euros** (contre 58,8 millions d'euros en 2015 pour 6 306 entreprises bénéficiaires).

Dans son **rôle de veille et de soutien à l'économie**, la direction départementale des finances publiques est restée présente auprès des entreprises éprouvant des difficultés conjoncturelles de trésorerie en accordant, en association avec l'URSSAF, au sein de la commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale (CCSF), des **plans d'apurement des dettes fiscales et sociales** compatibles avec les capacités des entreprises concernées. **Ce sont ainsi 24 entreprises, employant 303 salariés, qui ont pu bénéficier de facilités de paiement accordées par les créanciers publics.**

S'agissant des **entreprises agricoles**, des mesures ont été prises pour tenir compte de la crise céréalière de 2016 : dégrèvements d'office, délais de paiement et remise gracieuse pour les situations les plus difficiles.

#### **Regard sur l'inspection du travail :**

Face aux infractions relatives aux conditions de travail (temps de travail, salaire minimum, respect de la dignité des travailleurs, etc.), les contrôleurs de l'inspection du travail disposent d'un pouvoir de sanctions administratives, d'une possibilité de transaction pénale et d'un pouvoir d'arrêt des travaux en cas de danger grave et imminent, élargi à tous les secteurs d'activité.

En 2016, quatre principaux axes ont guidés l'action de l'inspection du travail dans le département :

1. Le contrôle des situations de prestations internationales de services, tout secteur d'activité confondu (16 interventions de contrôle, 8 infractions relevées et 3 réunions de sensibilisation).
2. La prévention à l'exposition aux poussières d'amiante : une action de sensibilisation et de contrôle des entreprises de charpente-couverture a été engagée en 2015 et s'est poursuivie en 2016. Un bilan de l'action a été réalisé au premier trimestre 2016 et communiqué notamment aux entreprises et aux représentants d'employeurs.

Les éléments suivants du bilan sont à souligner en ce qu'ils présentent un caractère préoccupant :

- sensibilisation difficile des entreprises qui sont pour la plupart très petites et qui interviennent souvent pour des travaux de courte durée, le plus souvent chez des particuliers. De ce fait, préventeurs et corps de contrôle y sont peu présents ;

- risque peu ou mal appréhendé, quand il n'est pas nié;
  - stratégie volontaire de contournement de la réglementation, les entreprises déclarant ne pas intervenir sur l'amiante, ou faire sous-traiter;
  - employeurs un peu perdus face à une réglementation qui leur semble démesurée au regard des travaux à exécuter. Il leur manque un peu de méthode pour décoder la réglementation et la transcrire en actions de prévention pratiques et simples;
  - problèmes de coûts : coût de la sécurité, mentionné comme trop important lors de la passation des commandes notamment lorsque le client est un particulier ; coûts élevés de la formation (coûts pédagogiques, mais aussi manque à gagner dû à l'absence prolongée des salariés ou de l'employeur) ; concurrence déloyale de travailleurs indépendants s'affranchissant de la réglementation et n'étant pas ou peu contrôlés du fait de leur statut.
3. L'action pluriannuelle portant sur l'égalité professionnelle : 42% des entreprises assujetties à l'obligation d'être couvertes par un accord sur ce thème le sont. 178 entreprises ont fait l'objet d'une relance écrite. 51 nouveaux accords ont été conclus.
  4. La négociation avec les organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics sur la déclinaison départementale de la charte régionale pour la lutte contre le travail illégal et la concurrence déloyale.

### 3 - DÉFENDRE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



Le 8 avril 2016, Nacer Meddah, préfet de la région Centre-Val de Loir, accompagné de Nicolas Quillet, préfet d'Eure-et-Loir, Frédéric Clowez, directeur de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, et de Loïc Bréhu, vice-président de Chartres Métropole, ont visité le site de production Guerlain de Chartres. Cette usine est la seule au monde à fabriquer les produits cosmétiques de la marque (maquillage, crèmes, parfum, ...). Le directeur du site, Jean-Christophe Goursaud, a fait part au préfet de région de ses difficultés à recruter du personnel. 350 personnes travaillent sur le site chartrain et 15 postes sont à pourvoir.



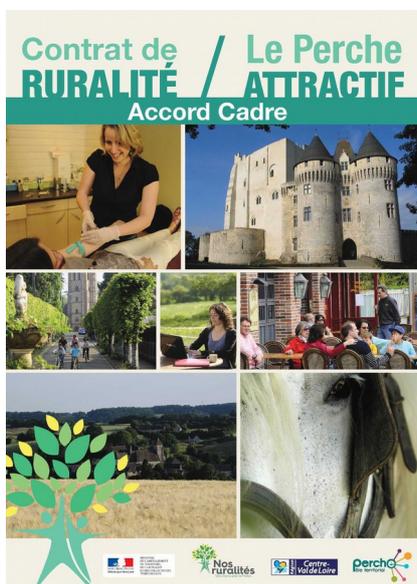
Le 21 avril, le président de la République, François Hollande, accompagné d'Emmanuel Macron, ministre de l'Economie et de l'Industrie, et de Marisol Touraine, ministre de la Santé, a été accueilli sur le site eurélien de Novo Nordisk, leader mondial dans le traitement du diabète. Implanté à Chartres depuis 1961, Novo Nordisk est spécialisé dans la production d'insuline et de dispositifs d'injection. Le groupe pharmaceutique danois emploie 1 100 salariés à Chartres.



Accompagné de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, et de Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du Territoire, le Premier ministre, Manuel Valls, a visité, fin avril, l'entreprise Novandie, du groupe Andros, à Auneau.

Le directeur général de Novandie, Mickaël Merland, a présenté le site, modèle de technologie et un des fleurons de l'économie eurélienne. Il a aussi expliqué les difficultés du secteur de l'ultra-frais, qui représente un tiers des ventes et des volumes des produits laitiers en France.

À Auneau, le site accueille plus de 400 salariés.



**Le premier contrat de ruralité 2016-2020 de France** a été signé le 24 novembre 2016 à Nogent-le-Rotrou avec le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Perche. Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales, présent à la signature, a apporté une manne d'aides publiques de 1,3 million d'euros. Les seize projets, envisagés notamment dans les domaines de l'urbanisme, des espaces publics, des équipements sportifs ou du tourisme, devraient générer un total de **5,4 millions d'euros d'investissements sur le territoire**.



- II -

## ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE LA POPULATION



**1 – PRESERVER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

**2 - PRÉVENIR CONTRE LES RISQUES**

**3 - LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**4 - ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE DU CONSOMMATEUR**

**5 - LUTTER CONTRE LA FRAUDE**



# 1 – PRESERVER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

En 2016, le département a enregistré une **baisse de la délinquance**, confortée par un **taux d'élucidation des atteintes en augmentation**. De manière générale, les services de l'Etat ont choisi d'**accentuer la prévention** et de **renforcer les liens avec la population** pour lutter contre toutes les formes de délinquance.

- **Quelques chiffres clés pour les forces de l'ordre (zones police et gendarmerie confondues)**

## Nombre de faits enregistrés par les forces de sécurité en Eure-et-Loir au 31 décembre 2016

Nom de l'indicateur	2015 (nombre de faits enregistrés)	2016 (nombre de faits enregistrés)	Evolution 2015-2016 (en %)
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>9608</b>	<b>9148</b>	<b>-4,80%</b>
<b>1. Vols sans violences</b>	8016	7500	-6,40%
1.1 Vols liés aux véhicules à moteur	2518	2286	-9,20%
1.2 Cambriolages	1791	1807	0,89%
<b>2. Vols avec violences</b>	240	221	-7,92%
<b>3. Destructrions et dégradations</b>	1352	1427	5,55%
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>3038</b>	<b>2996</b>	<b>-1,38%</b>
<b>4. Violences physiques crapuleuses</b>	241	223	-7,47%
<b>5. Violences physiques non crapuleuses</b>	1913	1785	-6,70%
<b>6. Violences sexuelles</b>	213	247	15,96%
<b>7. Menaces et chantages</b>	671	741	10,40%
<b>8. Escroqueries et infractions assimilées</b>	1829	1767	-3,39%
<b>10. Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	1051	1097	4,37%

## Nombre de faits élucidés par les forces de sécurité en Eure-et-Loir au 31 décembre 2016

Nom de l'indicateur	2015 (nombre de faits élucidés)	2016 (nombre de faits élucidés)	Evolution 2015-2016 (en %)	Taux d'élucida- tion 2016 (en %)
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>1840</b>	<b>1669</b>	<b>-9,30%</b>	<b>18%</b>
<b>1. Vols sans violences</b>	1380	1171	-15,10%	16%
1.1 Vols liés aux véhicules à moteur	264	284	7,87%	12%
1.2 Cambriolages	257	174	-32,30%	10%
<b>2. Vols avec violences</b>	60	42	-30%	19%
<b>3. Destructrions et dégradations</b>	400	456	14%	32%
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>2469</b>	<b>2388</b>	<b>-3,28%</b>	<b>80%</b>
<b>4. Violences physiques crapuleuses</b>	61	42	-31,10%	19%
<b>5. Violences physiques non crapuleuses</b>	1697	1603	-5,53%	90%
<b>6. Violences sexuelles</b>	162	211	30,20%	85%
<b>7. Menaces et chantages</b>	549	532	-3,09%	72%
<b>8. Escroqueries et infractions assimilées</b>	993	660	-33,50%	37%
<b>10. Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	1055	1092	3,51%	100%

### - Quelques chiffres clés pour le service départemental d'incendie et de secours

**26 841** interventions ont été réalisées dans le département en 2016 :

Accidents de circulation routière sur voie publique :	<b>2 244</b>
Secours à personnes :	<b>20 727</b>
Feux et interventions assimilées (fuites de gaz, explosions...) :	<b>2 393</b>
Opérations diverses (pollutions, protections de biens...) :	<b>1 477</b>

## - Les "Rencontres de la Sécurité" 2016 - Le développement d'une culture de la sécurité auprès du grand public



Sapeurs-pompiers, policiers, gendarmes, sécurité civile, Croix-Rouge et sécurité routière étaient réunis samedi 15 octobre à Chartres à l'occasion de la 4<sup>ème</sup> édition des "Rencontres de la Sécurité", un rendez-vous mis en place et coordonné par la préfecture d'Eure-et-Loir, sous l'impulsion du Ministre de l'Intérieur.



Les "Rencontres de la Sécurité" ont permis de présenter au public les missions, moyens et métiers du Ministère de l'Intérieur à travers des démonstrations et ateliers. À cette occasion, les sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir, la Croix-Rouge et l'Association Départementale de Protection Civile (ADPC) ont proposé des séances de formation aux « Gestes qui sauvent », auxquelles a participé près d'une centaine de personnes (dont 75 % d'enfants). D'autres sessions de formation aux "Gestes qui sauvent" ont eu lieu en février et novembre 2016 et ont rencontré un vif succès.

## - DES DISPOSITIFS INSTAURÉS POUR PREVENIR LA RADICALISATION

À la suite des attentats de janvier et novembre 2015, l'Etat a renforcé les mesures de prévention du risque terroriste, notamment en renforçant le suivi des personnes radicalisées ou susceptibles de l'être.

Dans ce cadre et à l'initiative du préfet d'Eure-et-Loir, des **séminaires de sensibilisation** au phénomène de la radicalisation se sont multipliés. Tour à tour, les proviseurs, conseillers principaux d'éducation, infirmières, assistantes sociales, agents publics et collectivités territoriales ont été réunis avec un double objectif : une prise de conscience quant à l'ampleur du phénomène et la mise en place d'un réseau de détection précoce et performant. À cet égard, **une cellule de suivi des personnes en voie de radicalisation** a été créée en novembre 2015 à la préfecture.

Parallèlement et en coopération avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), le Comité d'Education à la Santé d'Eure-et-Loir (CESEL) et le barreau de Chartres, des sessions de **théâtre interactif** ont été mises en place et ont permis de sensibiliser plus de 500 collégiens et lycéens aux risques de l'emprise mentale liés à l'internet.

## - DES PARTENARIATS RENFORCÉS POUR LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE ET PROTÉGER LES VICTIMES

### - Prévention et citoyenneté : un réseau d'alerte étendu à l'ensemble du département



Le dispositif "**Participation citoyenne**" consiste à faire participer les habitants et les acteurs locaux de la sécurité à la lutte contre la délinquance de proximité, et en particulier les cambriolages. Il a ainsi pour avantage, outre d'accroître la réactivité des forces de sécurité, de rendre efficace la prévention de proximité par la dissuasion mais aussi de générer des solidarités de voisinage et de rassurer la population afin qu'elle retrouve confiance et

tranquillité.

En 2016, de nombreuses conventions de participation citoyenne ont été signées dans les quatre arrondissements du département, Chartres, Dreux, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou.

### - La protection des victimes

- **La lutte contre le système prostitutionnel**

En 2016, à Chartres, Dreux et Chateaudun, trois **restitutions du diagnostic sur les situations de prostitution en Eure-et-Loir** ont permis de sensibiliser 150 professionnels aux réalités départementales. Ces temps d'information et d'échanges ont créé une dynamique de mobilisation des acteurs locaux, préalable nécessaire à la mise œuvre de la **loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées**.

**Une journée d'étude sur l'hypersexualisation, le cyberharcèlement et l'impact de la pornographie chez les jeunes** s'est tenue le 25 novembre 2016 à Vernouillet, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette initiative, labellisée par la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, dans le cadre du plan d'actions et de mobilisation contre le sexisme, a rencontré un grand succès avec près des 200 professionnels présents.

#### *Diagnostic 2015-2016 sur les situations de prostitution en Eure-et-Loir*

Les résultats du diagnostic montrent qu'au-delà d'une prostitution dite "visible" dans certains espaces publics ou celle identifiée comme "phénomène de traite des êtres humains", il existe dans les quartiers, mais aussi dans les zones rurales du département, des formes de prostitution cachée et régulière, qui touchent des femmes, jeunes et adultes, en grande vulnérabilité économique, administrative ou psychologique.

Les informations recueillies permettent d'estimer qu'au minimum 250-300 personnes sont victimes de prostitution en Eure-et-Loir, dont un quart de mineures et un tiers de jeunes majeures. L'entrée en prostitution s'effectue, comme partout ailleurs, à un âge très jeune. 99% sont des femmes, certaines viennent de la région parisienne pour exercer cette activité dans le département, et inversement, des euréliennes vont à Paris.

Les professionnels (santé, social, éducation...) rencontrent des difficultés quand ils sont confrontés à des cas de prostitution parmi leur public. Démunis face à ce sujet tabou, ils disposent rarement de formations et d'outils pour détecter les situations à risques, ne savent pas comment aborder le sujet en cas de suspicion et n'ont pas de relais de proximité pour les appuyer. Le recensement de leurs besoins a permis au comité de suivi de formuler des pistes d'actions autour de trois axes :

1. Prévention auprès des jeunes et du grand public
2. Intégration dans les pratiques professionnelles de la problématique prostitutionnelle
3. Gestion et prise en charge des situations.

### • La protection des victimes de violences conjugales



Le 28 avril 2016, Frédéric Clowez, directeur de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, Patrice Ollivier-Maurel, procureur de la République, ainsi que les représentants des forces de l'ordre, des collectivités locales et des associations impliquées, ont signé conjointement une

convention sur le dispositif baptisé "**téléphone grand danger**".

Ce dispositif de téléassistance est destiné aux femmes victimes de violences conjugales. Sur décision du procureur de la République, les femmes, considérées en grand danger, sont dotées d'un téléphone relié à une plate-forme téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Chaque année, près de 223 000 femmes sont victimes de violences conjuguées.

## 2 - PRÉVENIR CONTRE LES RISQUES

### - Prévenir contre les risques d'incendie et de panique

**La sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique**, dont la gestion est assurée par le service interministériel de défense et de protection civile et le service prévention du service départemental d'incendie et de secours, est un organe technique d'étude, de contrôle, de conseil et d'information du maire, autorité de police en matière de sécurité incendie dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

A ce titre, la commission émet des avis sur l'ouverture, l'exploitation et les modifications des ERP, à la suite de visites sur site ou d'études de dossiers (permis de construire et autorisations de travaux, manifestations exceptionnelles dans des ERP).

Durant l'année 2016, la commission s'est réunie à **15 reprises en formation plénière** à la préfecture, séances au cours desquelles **1 202 dossiers** ont été étudiés. Par ailleurs, la commission a procédé à **362 visites sur site** et **84 visites d'ouverture ou de réception de travaux** dans les ERP.

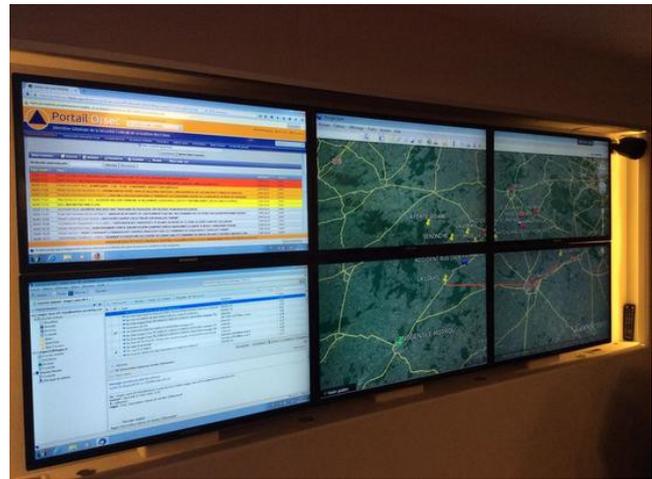
Une attention toute particulière a été portée sur les établissements sensibles : maisons de retraite, hôpitaux, discothèques, établissements comportant des locaux à sommeil (hôtels, foyers, centres de loisirs), ERP de 1ère catégorie (+ 1500 personnes).

### - Agir contre les risques d'attentats

Devant l'ampleur de la menace terroriste et à la suite des attentats de Nice, Magnanville et Saint-Etienne-du-Rouvray, les manifestations et rassemblements importants, qu'ils soient organisés en plein air ou dans des lieux clos, font désormais l'objet d'une **étude de sécurité** visant à déterminer le niveau des protections et dispositifs de sécurité à mettre en place. Dans ce cadre, l'État apporte son soutien dans la prévention de la délinquance ou des actes de malveillance pouvant être commis à l'occasion de ces manifestations. Ainsi, **8 réunions de concertation** entre l'État et les organisateurs de rassemblements à caractère festif, culturel, sportif ou culturel ont été conduites depuis le mois de juillet 2016.

**Des exercices pour anticiper** : La réalisation d'**exercices réguliers** est un facteur essentiel dans la préparation à la gestion de crise. Les exercices permettent de tester les plans de secours, faire travailler ensemble les services et détecter les points faibles afin d'améliorer les dispositifs et procédures.

#### Exercice : Déclenchement virtuel du plan Orsec à Chartres



Le 30 mars 2016, un exercice de sécurité civile a été déclenché, sans déploiement de personnels sur le terrain. Cet exercice avait pour objectifs d'entraîner les services concourant à la gestion de crise à travailler ensemble et à tester les chaînes d'alerte et de commandement.

Le scénario retenu était basé sur une alerte météo de niveau rouge pour vents violents de 130km/h avec des rafales de 180 km/h et toutes les catastrophes engendrées par ce type de phénomène.

Pour cet exercice, le Module d'Appui à la Gestion de Crise (MAGeC) a été utilisé.

Bilan de l'exercice : Tous les acteurs, qui ignoraient le scénario avant le début de l'exercice, se sont bien coordonnés pour répondre à l'urgence de la situation.



### **Exercice : Attentat-intrusion impliquant plusieurs établissements scolaires**

À l'Education Nationale, chaque école, collège et lycée doit décliner les mesures de sécurité prévues dans le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et faire trois exercices par an pour les tester dont un, au moins, « alerte-attentat ».



Le 15 novembre 2016, Christophe Lantéri, directeur de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, a organisé, en coopération étroite avec la direction académique des services de l'Education Nationale, un exercice attentat-intrusion impliquant plusieurs établissements scolaires de l'agglomération chartraine.

Cet exercice visait à tester la bonne coordination de l'action des services de l'Etat impliqués, de centraliser l'information au comité opérationnel départemental, basé à la préfecture, et à veiller à la bonne application du plan particulier de mise en sûreté dans chacun des établissements scolaires impliqués.

### **Hommage aux sentinelles et aux réservistes de la gendarmerie**



Le 30 août 2016, dans les jardins de la préfecture, le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, a rendu hommage aux 27 sentinelles qui ont assuré la sécurisation des villes de Chartres et Dreux pendant plusieurs semaines durant l'été. Le préfet a indiqué que leur présence avait fait l'unanimité auprès des élus et rassuré la population.

À l'été 2016, le groupement de gendarmerie départementale comptait 130 réservistes et 50 candidats en attente d'être formés.

Le préfet d'Eure-et-Loir a tenu à les féliciter lors d'une visite au groupement et a souligné l'importance de cette réserve dans le contexte social de l'année 2016.



## 3 – LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

### - Maintenir la prévention chez les usagers de la route



En 2016, les indicateurs de l'accidentalité ont évolué favorablement en Eure-et-Loir avec une baisse très significative du nombre d'accidents et de blessés. Le nombre de personnes tuées dans les accidents de la route a également diminué : **26 tués sur les routes du département en 2016, le plus faible nombre jamais enregistré.**

	Année 2015	Année 2016	Evolution
Accidents	332	<b>186</b>	<b>- 44 %</b>
Blessés	409	<b>246</b>	<b>- 40 %</b>
Tués	34	<b>26</b>	<b>- 23,5 %</b>

A l'initiative du préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, **un correspondant sécurité routière** est désigné, depuis fin 2014, dans chaque commune du département parmi les élus afin d'assurer un relais des politiques publiques.

### - Accentuer la sensibilisation aux règles du code de la route

- les contrôles alternatifs à la répression



Tout au long de l'année, des actions de sensibilisation sur les dangers de la conduite en excès de vitesse ont été menées dans le département.

Le 11 octobre 2016, le représentant de l'Etat s'est déplacé sur un axe fréquenté de l'agglomération chartraine. **"Il est nécessaire de sensibiliser constamment les usagers de la route aux règles de sécurité routière, sur les bords de la route, comme aujourd'hui, mais aussi dans les écoles, les collèges, les lycées, les discothèques et les entreprises. Le message s'adresse à tous".**



De juillet à décembre 2016, Christophe Lantéri, directeur de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, a multiplié les actions de sensibilisation des usagers de la route à la sécurité routière. Il a parlé aux automobilistes et cyclomotoristes sur les axes routiers, aux chefs d'entreprises rassemblés en colloque, mais aussi aux jeunes dans les discothèques. Dans ce dernier cas, l'objectif premier était de faire prendre conscience aux jeunes que **"celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas"**.

- **L'engagement de 18 chefs d'entreprises euréliens sur le dispositif "Routes plus sûres"**



Le 8 décembre 2016, pour la première fois en France, dix-huit chefs d'entreprise euréliens ont signé **une charte pour s'engager en faveur de la sécurité de leurs salariés sur les routes.**

Au niveau national, vingt-deux chefs d'entreprise ont adhéré à cette charte le 11 octobre 2015.

Les salariés passent en moyenne 10 heures par semaine au volant, dans le cadre de leur activité professionnelle. Plus ce temps augmente, plus les comportements à risque se multiplient.



Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière, en déplacement dans le département, a souligné qu'**"en Eure-et-Loir, le préfet met en oeuvre une initiative nationale auprès des entreprises pour les inciter à appliquer sept engagements en faveur de la sécurité routière. L'entreprise est un lieu privilégié pour la prévention. Nous leur rappelons que la sécurité routière n'est pas une option.(...) Il faut savoir que ces engagements, qui concernent le téléphone, l'alcool ou les repos, peuvent**

**aider à mettre en place des politiques dans l'entreprise. (...) Le téléphone est un enjeu. L'idée est que les entreprises incitent davantage leurs salariés à s'arrêter pour téléphoner".**

Les sept engagements sont : limiter les conversations téléphoniques au volant, zéro alcool au volant, port obligatoire de la ceinture de sécurité, respect des vitesses, temps de repos respecté sur les trajets, formation à la sécurité routière et encouragement des conducteurs de deux-roues à s'équiper.

### **Focus sur le contrôle des transports routiers**

Le contrôle des transports routiers par les services de l'Etat répond à une triple préoccupation :

- s'assurer du respect des règles de sécurité,
- s'assurer de l'exercice d'une concurrence loyale,
- participer à la préservation du patrimoine routier en imposant le respect du poids des chargements.

En 2016, les services de l'Etat ont procédé à 76 opérations de contrôle sur route. Ceux-ci ont donné lieu à l'inspection approfondie de 389 véhicules de transports de marchandises ou de voyageurs. 88 infractions ont été relevées dont 21 délits principalement liés à la réglementation sociale européenne (non-respect du repos journalier imposé pour les conducteurs, fraude dans l'utilisation du chronotachygraphe). Les contrôleurs des transports terrestres ont également effectué 21 contrôles au sein des entreprises de transports routiers du département d'Eure-et-Loir. 2016 a connu une nouvelle augmentation du nombre de suspensions administratives de permis de conduire.

## 4 – ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE DU CONSOMMATEUR

### - INTERVENIR POUR UNE MEILLEURE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En 2016, les denrées animales ou d'origine animale et les établissements qui les produisent ou les transforment ont fait l'objet de contrôles de salubrité, dans une finalité de préservation de la santé publique. Ainsi, les industries agro-alimentaires, les abattoirs, les établissements de restauration collective ont fait l'objet de contrôles soutenus.

Ce fut le cas notamment pour les deux centres de traitement de gibiers sauvages (sangliers, chevreuils, canards, lièvres...). Les services de l'Etat y ont mené des inspections physiques et documentaires afin de vérifier l'hygiène et la traçabilité des carcasses. Ils ont également réalisé des prélèvements pour la recherche systématique de trichines (parasites présents dans les muscles) ou de contaminants chimiques (plomb, dioxine...). Ces interventions sont réalisées quotidiennement dans l'objectif de préserver la santé publique et la sécurité des consommateurs.

### - GARANTIR LA TRANQUILLITÉ DU CONSOMMATEUR

La protection économique et la sécurité physique des consommateurs constituent une mission permanente des services de l'Etat. **L'Opération Interministérielle Vacances (OIV)** est un temps particulièrement fort de leur activité, qui se déroule du 15 juin au 15 septembre. Elle vise à valoriser l'offre touristique départementale par l'exercice d'une **surveillance accrue de la sécurité des personnes et des biens, de la qualité et de la sécurité des produits et des prestations offertes au public.**

**Au total, 250 établissements** ont été inspectés à l'été 2016, soit :

- 24 établissements d'activités physiques et sportives,
- 63 accueils collectifs de mineurs,
- 49 établissements dans le secteur alimentaire,
- 2 établissements liés aux animaux,
- 112 établissements d'hébergement, de commerce et services divers liés au tourisme et sites internet.

Le taux de non-conformité observé est en légère augmentation par rapport à 2015 (34 % contre 29%), gage d'un meilleur ciblage des contrôles, et se traduit par 3 fermetures, 4 procès-verbaux, 6 mises en demeure et 74 avertissements.

## – ASSURER LA PROTECTION SANITAIRE DE LA POPULATION

### - La qualité sanitaire des eaux

- **La surveillance des eaux de boisson** : Le plan de contrôle de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, mis en œuvre au titre du code de la santé publique, a été réalisé à 100% : **2 681** prélèvements ont été effectués.

Les 388 analyses de pesticides ont permis de constater une exposition **constante** par rapport à 2015 de la population (8%) à une eau non conforme en quantité de pesticides. Par ailleurs, les 2 594 mesures de nitrates ont permis de constater une **légère amélioration** par rapport aux chiffres 2015 : la proportion de la population desservie par une eau non conforme en 2016 est de 6,3 % contre 7,7 % pour les nitrates.

Toutefois, les efforts consentis par les collectivités et les financeurs (conseil départemental, agences de l'eau et Etat) sont indéniables et ont notamment permis, en 2016, d'abandonner 8 captages dont la qualité n'était plus conforme à la réglementation.

- **La surveillance des eaux de loisirs** : 633 prélèvements ont été réalisés en 2016 sur les **38 piscines** du département, soit un taux de couverture de 98% du plan de contrôle réglementaire. En outre, **31** prélèvements ont été réalisés sur les **deux baignades** ouvertes pendant la saison estivale. La qualité bactériologique des eaux de loisirs est satisfaisante dans le département.

#### - L'offre de soins ambulatoires

Tout au long de l'année, les services de l'Etat ont travaillé activement à l'implantation de **maisons de santé pluridisciplinaires** sur le territoire. En 2017, 13 d'entre elles seront opérationnelles dont celles de Maintenon, Nogent-le-Phaye, Les Villages Vovéens, Nogent-le-Rotrou et Cloyes-sur-le Loir.

## 5 - LUTTER CONTRE LA FRAUDE

#### - Le Comité Départemental Anti-Fraude (CODAF)

Le préfet d'Eure-et-Loir a réuni en 2016 le comité départemental anti-fraude dans sa formation plénière.

La lutte contre la fraude permet à l'Etat de récupérer de l'argent public. Le CODAF permet de mener des opérations d'envergure et d'éplucher tous les chiffres des entreprises.

Le résultat financier n'est pas lié à la multiplication des opérations mais plutôt à un **ciblage plus affiné**. Le choix des entreprises est collectif et un début de fraude est étayé en associant tous les services.

En 2016, les actions ont été poursuivies principalement dans les secteurs du BTP, des transports et de l'agriculture. Par ailleurs, la lutte contre le travail illégal (60% des actions du comité) a été accentuée.

Dans ce cadre, **133 demandes d'informations** ont été traitées par la brigade de contrôle et de recherche de la direction départementale des finances publiques (DDFiP). La DDFiP a également recueilli auprès du substitut du procureur les procès-verbaux établis par les administrations partenaires du CODAF et les exploite dans le cadre des opérations de contrôle fiscal externe. **30 opérations de contrôle dans le secteur du BTP et neuf opérations dans le secteur de l'agriculture** ont ainsi pu être engagées au cours de l'année 2016.

#### - Les autres mesures de lutte contre la fraude fiscale et sociale

La DDFiP a contribué, en liaison avec ses différents partenaires (CPAM, CAF, URSSAF, MSA, RSI et Pôle emploi), à la mutualisation de la lutte contre les fraudes fiscales et sociales. À ce titre, elle a transmis au cours de l'année, 25 bulletins d'information à l'URSSAF. En 2016, une plainte pour fraude fiscale a été déposée auprès du parquet.



**- III -**

**PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DU TERRITOIRE**



**1 – ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS**

**2 - AMÉNAGER LE TERRITOIRE ET DÉFENDRE SON  
ATTRACTIVITÉ**

**3 - PRÉSERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES  
DU TERRITOIRE**



## 1 – ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

L'année 2016 se caractérise par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la PAC et par une conjoncture économique dégradée pour le secteur agricole eurélien. L'Etat s'est fortement mobilisé dans la gestion des mesures de crises et dans l'accompagnement des exploitants.

### - La crise agricole

Malgré la mise en œuvre en juillet 2015 du plan de soutien à l'élevage, la situation économique des éleveurs est restée très difficile en 2016 compte tenu d'une conjoncture de marché défavorable, notamment dans le secteur laitier. À cet égard, le 16 février, les agriculteurs ont vivement manifesté leur colère à Nogent-le-Rotrou. La mauvaise récolte et la faiblesse des cours du lait et des bovins ont en effet marqué le Perche plus qu'ailleurs.

En ce qui concerne les grandes cultures, la récolte 2016 s'est achevée sur le constat de **chutes de rendement** qui s'échelonnent de 30 à 60 % en fonction notamment d'une **baisse de qualité** estimée jusqu'à 80 % de grains livrés hors normes. Cette baisse de qualité va fortement compromettre la bonne commercialisation de la production locale qui était majoritairement destinée à l'exportation.

Ces événements s'inscrivent dans un contexte de marché des céréales en baisse compte tenu des bonnes récoltes réalisées dans l'ensemble des autres pays producteurs tant au niveau communautaire que mondial. Les faibles rendements et les prix bas ont engendré une perte de chiffres d'affaire de 500 à 800 € par hectare sur les exploitations, soit une perte moyenne d'environ 100 000 € par exploitation.

Face à cette situation, l'État s'est mobilisé pour assurer la concertation et coordonner l'ensemble des mesures annoncées par le Premier ministre dans le cadre du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles.

### - La calamité agricole

À la suite des épisodes climatiques exceptionnels du printemps 2016, les productions maraîchères du département ont été retenues au titre de la procédure de calamité agricole.

## 2 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE ET DÉFENDRE SON ATTRACTIVITÉ

### - Les aménagements routiers et ferroviaires

#### 1/ L'A154-12

L'année 2016 a été marquée par l'engagement des procédures administratives (consultation inter-services et avis de l'autorité environnementale) et le lancement de l'enquête publique en fin d'année.

#### - L'engagement des procédures administratives

- La consultation inter-services

À la suite du premier comité de suivi du projet RN154-12, qui s'est tenu le 8 janvier 2016 à Chartres, une réunion de présentation du dossier à l'ensemble des maires de l'aire d'études du projet s'est tenue le 19 février 2016.

Un dossier d'**enquête publique provisoire** a été soumis pour avis à l'ensemble des collectivités et services concernés par le projet dans le cadre des concertations inter-services qui ont eu lieu aux échelons local et national. Ce dossier comprenait notamment l'étude d'impact et la bande dite « de 300 m ».

A l'échelon local, cette concertation s'est tenue du 10 mars au 15 mai 2016. 68 services et 93 collectivités ont été consultés. 68 avis ont été recueillis, 38 provenant des collectivités et 30 des services.

Au regard du nombre d'avis recueillis, de leur niveau de précision et de la concertation élargie que le maître d'ouvrage a souhaité, la concertation inter-services est apparue comme un véritable temps d'échanges approfondis avec les collectivités sur le dossier.

Un bilan synthétique des concertations inter-services a été présenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) aux membres du comité de suivi. Au-delà des questions et des réponses qui y ont été apportées, les représentants du maître d'ouvrage sont revenus sur les modifications qui ont été ponctuellement réalisées sur le dossier pour répondre aux différents avis.

- **L'avis de l'autorité environnementale**

L'autorité environnementale nationale a été saisie du dossier. Elle a rendu un avis sur l'étude d'impact du projet qui a été inséré dans le dossier d'enquête publique.

- **Le lancement de l'enquête publique**

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été ouverte le 15 novembre 2016, pour une durée de 57 jours consécutifs, jusqu'au 10 janvier 2017. Cette enquête a porté sur la déclaration d'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité des schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans d'occupation des sols (POS) et plans locaux d'urbanisme (PLU) et sur le classement de la voie nouvelle dans la catégorie des autoroutes.

## **2/ Les autres opérations routières**

- Le passage à niveau 3 bis à Chartres a été supprimé avec mise en service de la trémie permettant aux automobilistes de passer sous la voie ferrée.

- De même, l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RN 12, à l'est de Dreux, a été mis en service.

- S'agissant du projet de déviation de la RN 10 à Marboué, les études d'opportunité de la phase 1 ont été réalisées.

- Enfin, l'appel d'offres des travaux de suppression du passage à niveau dit "d'Autheuil", sur la RN 10, a été engagé.

- **La restauration et la mise en valeur des monuments historiques**

En 2016, l'Etat a investi 215 000 € dans les travaux de conservation de la cathédrale de Chartres. L'entretien a principalement porté sur l'enlèvement de la végétation, la restauration de couvertures et parements de pierres de taille, et la restauration des vitraux de la chapelle Saint-Piat.

L'entretien du fort Harrouard, en forêt de Dreux, a été reconduit en 2016. Une convention de gestion avec le conservatoire des espaces naturels de la région Centre-Val de Loire a été proposée au cours de l'année.

28 nouveaux projets de restauration de monuments historiques classés ou inscrits ont été conseillés, instruits et suivis. Plusieurs autres avant-projets complexes sont à l'étude : ancienne briqueterie de Saint-Piat, château Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou, etc.

### - Le tourisme



Le tourisme, secteur à fort potentiel dans le Perche, s'est structuré en 2016 autour de projets importants.

Le 10 juin 2016, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, et Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, ont participé à l'inauguration des jardins et du musée du collège royal militaire à Thiron-Gardais, propriété de Stéphane Bern. Le musée a ouvert ses portes au public en juillet 2016. Il s'adosse à l'abbaye dont les travaux de renforcement ont débuté simultanément.

En outre, l'implantation d'un service de restauration-salon de thé haut de gamme au château des comtes du Perche, à Nogent-le-Rotrou, a été décidée.

## 3 – PRÉSERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

### - La protection des ressources naturelles en eau

#### 1 – Le plan d'actions opérationnel territorialisé

Le **Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)** a été adopté en 2016 pour les trois prochaines années (2016-2018). Il s'agit de la déclinaison, au niveau départemental, des programmes de mesures des deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) .

Ce plan décline des actions concrètes et opérationnelles visant à améliorer l'état des eaux superficielles et souterraines : assainissement urbain et industriel, restauration des cours d'eau, gestion quantitative de la ressource, etc.

#### 2 – Les compétences GEMAPI et "petit cycle" de l'eau

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) sera une compétence exclusive et obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).



La compétence "Eau et Assainissement" est une compétence obligatoire des communautés urbaines et des métropoles. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle sera également transférée obligatoirement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. Cette compétence intègre également la gestion pluviale.

Pour le département d'Eure-et-Loir, la gestion du "petit cycle" de l'eau est répartie entre les syndicats, les communautés de communes ou d'agglomération et les communes. Il existe 31 services publics d'assainissement collectif et 293 pour l'eau potable. Une instance de réflexion sur la répartition des compétences a été créée pour établir un état des lieux complet et apporter une aide aux collectivités.

### 3 – La lutte contre les pollutions diffuses

La reconquête de la qualité des eaux souterraines est un enjeu essentiel dans le département, l'un des plus touchés en France en termes de pollutions diffuses agricoles (nitrates, pesticides). L'état dégradé des nappes souterraines, ressource quasi-exclusive pour l'alimentation en eau potable, a conduit le ministère et les SDAGE à cibler **30 captages prioritaires, soit 17 de plus que les 13 captages identifiés "Grenelle"**.

### 4 – La restauration de la continuité écologique



L'hydromorphologie des cours d'eau d'Eure-et-Loir est dégradée, notamment en raison du nombre important d'obstacles à l'écoulement des eaux. Au-delà de la circulation des poissons et des sédiments, la restauration de la continuité écologique concourt à l'atteinte du bon état des eaux.

### - L'éolien

En 2016, les services de l'Etat ont autorisé la réalisation de sept parcs éoliens, correspondant à 32 nouvelles éoliennes et une puissance de 90 MW supplémentaires. En revanche, au titre de la préservation des vues lointaines, des projets de parcs éoliens ont été refusés aux abords de la cathédrale de Chartres, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **Focus sur la création du bureau des procédures environnementales**

Le bureau des procédures environnementales, créé à la préfecture en 2016, est spécialisé dans le traitement administratif des dossiers de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la conduite des enquêtes et consultations publiques liées à ce domaine et l'organisation des commissions consultatives.

## - Les installations classées pour la protection de l'environnement

### Bilan 2016 des installations classées pour la protection de l'environnement

Installations classées soumises à autorisation ou enregistrement en fonctionnement - dont 4 Seveso seuil haut - dont 9 Seveso seuil bas - dont 18 établissements IPPC/IED - dont 21 carrières	316
Sites pollués ou potentiellement pollués	76
Visites d'inspections	181
Arrêtés préfectoraux d'autorisation et d'enregistrement	24
Arrêtés préfectoraux complémentaires	53
Arrêtés préfectoraux de mise en demeure	12
Procès-verbaux	7
Arrêtés de suspension d'activité	2
Arrêtés de consignation de sommes	1
Plaintes instruites	5



## **- IV -**

# **MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE**



**1 - RÉFORMER LE TEMPS SCOLAIRE**

**2 – METTRE EN OEUVRE LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

**3 – ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE COMMUNES NOUVELLES**

**4 - AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT**

**5 - VERS UNE PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION**



# 1 – RÉFORMER LE TEMPS SCOLAIRE

## - La campagne de renouvellement des Projets Educatifs Territoriaux (PEdT)

La réforme des rythmes éducatifs et la mise en place de programmes éducatifs de territoire sont un gage de bonne articulation entre les temps scolaires et péri-scolaires, de coordination des différents acteurs agissant auprès des enfants et de montée en qualité des activités proposées.

Depuis la rentrée 2014, **les services de l'Etat ont accompagné 200 communes d'Eure-et-Loir dans la mise en œuvre de leurs programmes éducatifs de territoire** en veillant à la qualité éducative des activités périscolaires proposées aux enfants, et se sont attachés à développer des actions de formation au bénéfice de l'ensemble des acteurs concernés.

En 2016, la campagne de renouvellement des PEdT a concerné 76 collectivités (communes et/ou EPCI). Compte tenu du redécoupage territorial en cours et des effets sur la prise de compétences, notamment en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire, le nombre de PEdT devrait baisser en 2017.

## - La réforme du collège appliquée à la rentrée 2016

**La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République** prévoit que le collège unique soit repensé. Le collège de 2016 doit mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences et avoir un fonctionnement quotidien assoupli pour s'adapter à la diversité des besoins des élèves.

La réforme du collège, entrée en vigueur à la rentrée 2016, accorde une **marge d'autonomie accrue aux établissements** pour mieux répondre aux besoins de leurs élèves. **Les équipes pédagogiques disposent d'une plus grande marge de manœuvre** dans l'utilisation de la dotation et pour l'organisation de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires. La mise en œuvre des nouveaux cadres d'enseignement et d'organisation pédagogique suppose un effort de formation important.

Ainsi, pour les 39 collèges publics du département, les équipes de direction ont bénéficié d'une **formation « Mieux apprendre pour mieux réussir »**. Au cours du premier semestre 2016, toutes les équipes pédagogiques des collèges ont été réunies et 27 formations disciplinaires et au numérique ont été dispensées.

La réforme du collège s'est accompagnée d'une **évolution de l'évaluation des élèves**. Il s'agit de privilégier une évaluation positive, simple et lisible qui valorise les progrès, soutient la motivation et encourage les initiatives personnelles. Les équipes enseignantes apprécient le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de chaque élève. Les modalités d'évaluation sont déterminées par les équipes enseignantes et doivent être clairement explicitées aux élèves et à leurs familles. Elles constituent un objet de travail essentiel pour les conseils de cycle à l'école primaire, et pour les conseils pédagogiques au collège.

## - La rénovation du réseau d'éducation prioritaire

Composé de 9 collèges et de 22 écoles rattachées, choisis sur la base de critères sociaux, le réseau d'éducation prioritaire bénéficie de moyens supplémentaires. Le classement en REP+ induit des moyens conséquents afin que les élèves, qui y sont scolarisés, bénéficient d'une attention éducative permanente de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale.

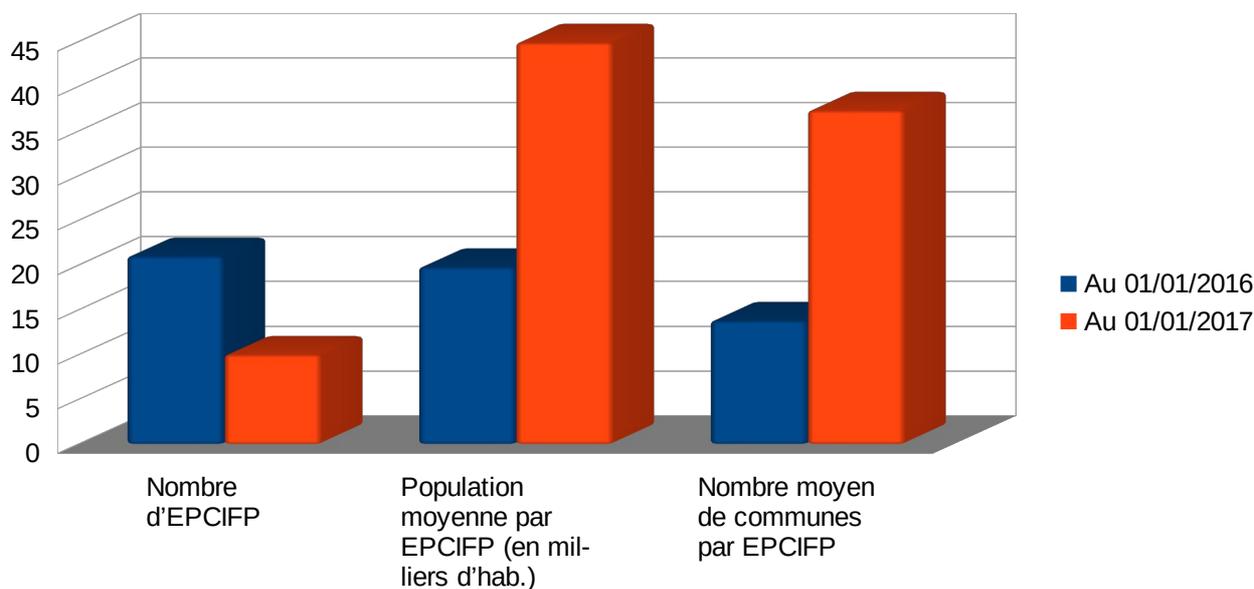
À la rentrée 2016, deux collèges et 17 écoles de Dreux faisaient partie du classement en REP+.

## Focus sur les recrutements de services civiques à l'Education Nationale

La direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) d'Eure-et-Loir a recruté **144 services civiques** dans les établissements scolaires : 125 sont effectués dans le 1<sup>er</sup> degré, 10 en collège et neuf en lycée. Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes entre 18 et 25 ans, sans condition de diplôme. Indemnisé 573 € net par mois, il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées, etc.) sur une période de 6 à 12 mois.

## 2 – METTRE EN OEUVRE LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Conformément aux dispositions de la **loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé)**, le schéma départemental de coopération intercommunale a été approuvé par arrêté préfectoral du 9 février 2016. Ce schéma recompose le paysage intercommunal en poursuivant les **objectifs de rationalisation des périmètres d'établissements publics à fiscalité propre (EPCI-FP) et de syndicats**. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'Eure-et-Loir comptait 21 structures (dont deux communautés d'agglomération). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle en compte 10.



À la suite de la publication de cet arrêté, **les arrêtés de projets de périmètre** correspondants ont été soumis pour avis aux communes et aux EPCI-FP concernés. L'accord majoritaire requis des collectivités a été obtenu, sauf pour un projet. Dans ce dernier cas, la consultation de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a été rendue obligatoire. En l'absence de vote favorable de la commission sur l'amendement proposé, le schéma a été arrêté. Le travail d'élaboration et de publication des arrêtés de fusion et/ou d'extension des communautés de communes a été engagé.

Il a été procédé, pour l'élaboration des compétences des communautés de communes créées par fusion ou fusion-extension, à une compilation des compétences exercées par les communautés de communes fusionnées. Cet héritage devait également s'harmoniser avec plusieurs nouveautés instaurées par loi NOTRé et entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- l'évolution des compétences obligatoires des EPCI-FP ;
- l'obligation faite pour les EPCI-FP de prendre un certain nombre de compétences optionnelles (trois sur sept pour les communautés de communes, trois sur neuf pour les communautés d'agglomération) ;
- pour les communautés de communes, l'instauration, pour l'ensemble des compétences optionnelles et pour certaines compétences obligatoires, d'un renvoi à des intérêts communautaires définis par délibération des conseils communautaires. Ces intérêts communautaires se lisent comme la « ligne de partage » des compétences entre l'établissement et ses communes membres.

Ainsi, trois types d'arrêtés ont été publiés, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- des arrêtés de fusion, de fusion-extension ou d'extension ;
- des arrêtés portant composition des conseils communautaires ;
- des arrêtés portant mise en conformité de statuts, pour les EPCI-FP dont le périmètre n'évoluait pas à l'issue de la mise en œuvre du SDCI.

### 3 – ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE COMMUNES NOUVELLES

La loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, a prévu un système financier incitatif pour la fusion de communes. La loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 a par ailleurs instauré des mesures tendant à assurer la représentation politique de chacune des communes associées jusqu'au prochain renouvellement général de 2020.

Divers projets ont été suscités en Eure-et-Loir et les services de l'État ont mis à disposition différents outils pour accompagner les démarches.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, trois communes nouvelles ont été créées, se substituant ainsi aux 19 communes historiques qui ont fusionné.

#### **Focus sur le schéma d'adaptation du réseau des trésoreries locales**

Dans le cadre du schéma d'adaptation du réseau des trésoreries locales, le regroupement des trésoreries a été poursuivi dans le souci de **conjuguer taille critique et proximité territoriale**. En effet, privilégier des trésoreries mieux dimensionnées permet d'améliorer les conditions de vie au travail des agents, d'avoir des équipes plus professionnalisées, et d'être également plus efficace, tant vis-à-vis des élus locaux que des usagers. L'objectif est d'adapter le réseau pour le mettre en cohérence avec les intercommunalités et le nouveau schéma départemental. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la trésorerie d'Anet va rejoindre la trésorerie de Dreux, celle de Cloyes-sur-le-Loir sera transférée sur la trésorerie de Châteaudun pour la partie secteur public local et sur le SIP de Châteaudun pour la partie recouvrement de l'impôt, celle d'Illiers-Combray sera regroupée avec celle de Courville-sur-Eure et la trésorerie de Janville rejoindra celle de Voves.

En outre, le législateur a instauré un dispositif favorable aux communes nouvelles, qui seront exonérées, pour trois ans, de la contribution au redressement des finances publiques.

## 4 – AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT

### - Le plan de rénovation énergétique de l'habitat



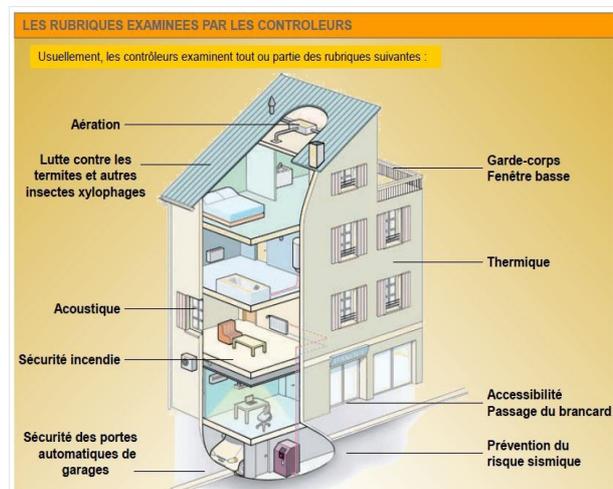
Le plan de rénovation énergétique de l'habitat s'est poursuivi avec le grand succès du **programme "Habiter Mieux"**, dont l'objectif national a été porté à 70 000 logements.

En Eure-et-Loir, 293 logements ont été financés par l'Anah, dont 199 dans le cadre du programme "Habiter Mieux" et 94 en vue de leur adaptation à la perte d'autonomie de leurs occupants.

### - Le contrôle des règles de la construction

Le contrôle des règles de la construction, prévu par le code de la construction et de l'habitation, peut être exercé en phase chantier et jusqu'à trois ans après l'achèvement des travaux. Il vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs du bâtiment sur les **enjeux de sécurité et d'usage** pour les occupants, notamment l'accessibilité et l'adaptabilité des logements, la sécurité contre l'incendie, l'acoustique et l'aération des logements.

En Eure-et-Loir, 164 logements collectifs et 6 logements individuels ont été contrôlés en 2016. 34 non conformités ont été identifiées.



## 5 – VERS UNE PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION

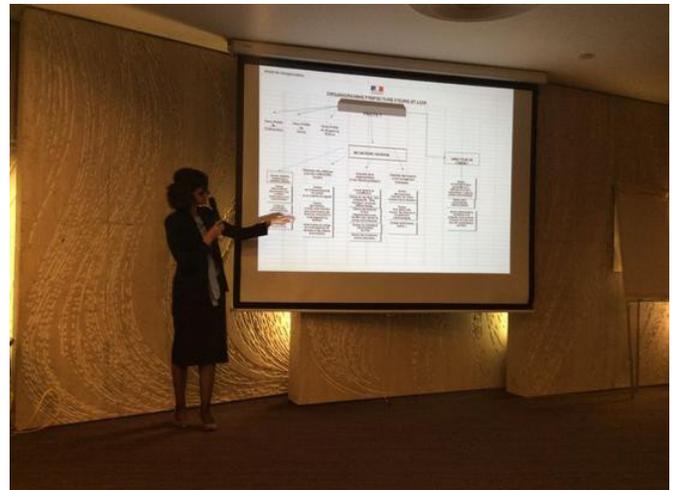
Le ministre de l'Intérieur a présenté lors du **comité technique spécial des préfetures du 9 juin 2015 le Plan « Préfetures Nouvelle Génération »**. Ce plan a vocation à tracer un horizon pour les services des préfetures et des sous-préfetures, à **définir des priorités dans les missions et à adapter en conséquence les moyens qui y sont affectés**.

L'objectif est d'**inscrire les préfetures dans l'avenir des territoires**, en repensant les missions, en mobilisant les nouvelles technologies, et en organisant la requalification des parcours de carrière des agents.

Les réflexions menées dans ce cadre s'appuient sur quelques **grands principes directeurs**, que Carole Chevrier, secrétaire générale de la préfeture, a présenté à l'ensemble du personnel le 2 février 2016 :

- Permettre aux préfetures de répondre aux enjeux de demain en renforçant les **missions prioritaires** pour le ministère de l'Intérieur : **lutte contre la fraude documentaire, gestion locale des crises, coordination territoriale des politiques publiques, expertise juridique et contrôle de légalité**.

- Veiller à l'**égalité d'accès au service public de toutes les populations**, préserver la **qualité** du service et **simplifier** les procédures, éviter les déplacements de l'utilisateur en préfecture.
- S'appuyer sur les technologies existantes (numérisation, plateformes, télé-procédures, etc.) pour exercer autrement la mission de délivrance de quatre titres (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, certificat d'immatriculation).
- Étudier la possibilité de recourir à un opérateur agissant sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, pour la réalisation de certaines tâches, en excluant toute privatisation.



Des ateliers de découverte des missions et métiers exercés en préfecture et en sous-préfectures ont par la suite été institués à la direction des moyens et de management stratégique, à la direction de la réglementation et des libertés publiques, à la direction des relations avec les collectivités locales et enfin, au cabinet du préfet.



Le 6 octobre 2016, Carole Chevrier, secrétaire générale de la préfecture, a présenté en séminaire des cadres le calendrier du déploiement des centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) et les incidences au plan local.

Les cadres ont ensuite travaillé en groupes sur cinq ateliers, dont les thèmes étaient les suivants :

1. la gestion du dialogue social
2. la conduite d'un déménagement de services
3. les relations avec les usagers
4. le renforcement des missions
5. la formation des agents





- V -

## AMÉLIORER LE SERVICE RENDU



**1 - POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DU SERVICE À L'USAGER**

**2 - ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**



# 1 - POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DU SERVICE À L'USAGER

## - LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU

**Les services des finances publiques** ont poursuivi la promotion de la déclaration de revenus en ligne et des moyens modernes de paiement. En 2016, **106 500 particuliers euréliens ont déclaré leurs revenus en ligne, soit 45 % des foyers fiscaux** d'Eure-et-Loir, représentant une progression de près de 22 % par rapport à 2015. Plus de 59,28 % ont acquitté cet impôt de façon dématérialisée (prélèvement, paiement par internet ou par smartphone).

Parallèlement et en association avec les collectivités locales volontaires, la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir a développé la mise en place du **titre payable par internet (TIPI)**, qui offre aux usagers des services publics locaux la possibilité de s'acquitter de leurs factures en ligne (eau, assainissement, activités périscolaires, etc.).

Par ailleurs, la DDFIP a définitivement ancré **le centre de contact**, installé à Chartres depuis mars 2015, avec **une offre de service élargie**. En 2016, le centre de contact a traité près de **148 000 appels téléphoniques** et **120 000 courriels de particuliers**. Au regard du succès de l'expérimentation, la compétence géographique de la structure, qui assure les missions d'accueil téléphonique et courriel pour **l'Eure-et-Loir et la Seine-Saint-Denis**, a été étendue à un **troisième département, la Loire Atlantique**, au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**Le centre de contact** : une plate-forme téléphonique aux horaires élargies, ouverte toute l'année. **Un service téléphonique performant** au bénéfice des usagers d'Eure-et-Loir, de Seine-Saint-Denis et de Loire-Atlantique **pour répondre à toutes questions sur leur dossier personnel**.

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00 - **0811 90 91 92**.

[financespubliques28@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:financespubliques28@dgfip.finances.gouv.fr)

## - LA PROXIMITÉ DU SERVICE RENDU

### - Les Maisons de Services au Public (MSAP)

Les MSAP ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines. En un lieu unique, les usagers, particuliers ou professionnels, sont accompagnés dans leurs démarches quotidiennes : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux, etc.

En Eure-et-Loir, Christian Védélago, sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou et référent départemental pour les MSAP, a organisé le 9 novembre, à Chartres, la signature de 5 conventions de création de cette structure. Ainsi, neuf MSAP ont été ouvertes et labellisées à la fin de l'année 2016. L'État a participé financièrement au titre du Fonds National à l'Aménagement Du Territoire (FNADT).





Le 10 juin 2016, Nicolas Quillet, préfet d'Eure-et-Loir, a participé, en présence de Philippe Vigier, député-maire de Cloyes-sur-le-Loir, Albéric de Montgolfier, président du conseil départemental, et de nombreux élus, à l'inauguration des MSAP de Cloyes-sur-le-Loir et Arrou.

Le représentant de l'Etat s'est félicité "de voir que le département bénéficiera dans les prochains mois, d'une présence équilibrée des services au public élargie à l'ensemble du territoire".

## - La Maison de l'État (MDE)



À l'initiative du sous-préfet de l'arrondissement de Châteaudun, Emmanuel Baffour, la création de la **MDE à la sous-préfecture** répond à un objectif de consolidation de la présence de l'État à l'échelon de l'arrondissement. Elle permet pour les usagers, d'avoir une meilleure visibilité, une plus grande proximité et une meilleure accessibilité des services de l'État dans l'arrondissement.

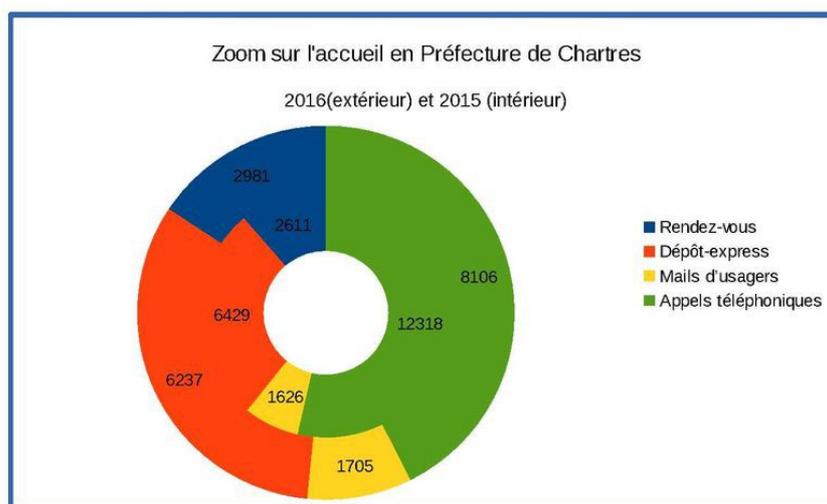
La Maison de l'État a été inaugurée par le préfet d'Eure-et-Loir le 14 octobre 2016. Elle s'articule autour du pôle « Développement économique et emploi » et du pôle « Ruralité et cohésion sociale ». Elle regroupe 22 partenaires qui interviennent sous forme de missions et de permanences. Un espace co-working a été installé à destination des partenaires de la MDE.



## - LA PERFORMANCE AU BÉNÉFICE DES USAGERS

L'accueil des usagers, la qualité et la performance du service rendu sont, depuis plusieurs années, une priorité des services de délivrance des titres. Cela se traduit par des objectifs en termes de délais de traitement des demandes d'une part, et de satisfaction à des engagements de qualité d'autre part.

Les services du bureau de l'état civil et des étrangers et du bureau des usagers de la route ont désormais atteint les standards attendus **en termes de délais de délivrance de titres**.



### Rapport d'activité - DRLP Délivrance de titres Éléments chiffrés

Activité liée à l'accueil	2014	2015	2016
Nombre de personnes reçues en préfecture aux guichets	67243	63493	64695
Nombre de prises de rendez-vous	2502	2611	2981
Nombre de dossiers recueillis par les dépôts-express	6664	6429	6237
Nombre d'appels traités sur les lignes dédiées de la préfecture ( permis de conduire et cartes grises)	19548	12318	8106
Nombre de mails d'usagers traités	978	1626	1705

Activité liée à la production de titres	2014	2015	2016
Nombre de dossiers de CNI traités	30188	27483	29016
Nombre de cartes de séjour de 1 an délivrées	1961	2148	1982
Nombre de cartes de séjour de 10 ans délivrées	1514	1929	2000
Nombre de titres d'identité républicaine délivrés	288	382	323
Nombre de documents de circulation pour mineurs étrangers délivrés	235	216	275
Nombre d'opérations liées à l'immatriculation traitées	61426	57336	58125
Nombre de permis de conduire émis	20236	17874	18288

Mesure de l'activité des services	2014	2015	2016
Nombre de suspensions de permis en Eure-et-Loir	2205	2259	2588
Nombre d'éloignements	109	102	74
Nombre de dossiers de vidéoprotection/nombre d'autorisations	287/152	324/241	280/208
Nombre de dossiers armes	1394	2521	2515

## 2 – ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### - Optimiser la facturation électronique

La DDFIP a accompagné, par des réunions d'information et de formation, les collectivités locales en matière de **facturation électronique**. En effet, celles-ci devaient être techniquement prêtes, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à émettre et recevoir les factures électroniques.

### - Aider financièrement les collectivités territoriales

1/ Dans le cadre du **contrat de plan Etat – Région Centre-Val de Loire**, signé le 17 avril 2015, l'État mobilisera plus de 362 M€ sur la période 2015-2020 en région.

Pour l'Eure-et-Loir, depuis la signature de ce contrat, plusieurs projets du département ont d'ores et déjà bénéficié d'une subvention :

- la maison de santé pluridisciplinaire de Cloyes-sur-le-Loir pour un montant de 276 171 €,
- la maison de santé pluridisciplinaire des Bâtes à Dreux pour un montant de 97 890 €,
- la maison de santé pluridisciplinaire de Nogent-le-Phaye pour un montant de 89 759 €,
- et des études et travaux sur les infrastructures à reconstituer sur différents sites du pôle gare de Chartres pour un montant de 1 659 071 €.

2/ En 2016, afin de soutenir l'investissement public local, le gouvernement a reconduit le montant exceptionnel attribué en 2015 au titre de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**, soit 816 M€. L'enveloppe allouée au département d'Eure-et-Loir, pour 2016, s'est ainsi élevée à **7 193 605 €**, soit un montant légèrement supérieur à 2015 (7 180 011 €).

Comme pour les années précédentes, une enveloppe réservée aux dossiers d'interconnexion des réseaux d'eau potable a été constituée, d'un montant de 2 481 545 €. L'enveloppe restante, soit une somme de 4 712 060 €, a fait l'objet d'une répartition entre les projets des quatre arrondissements du département.

Sur 245 dossiers déposés, 227 ont été soutenus au titre de la DETR 2016.

3/ Le gouvernement a institué en 2016 un **Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL)** visant à soutenir les projets d'investissements des communes et de leurs EPCI dans de nombreux domaines comme la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics ou encore le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité. Le département d'Eure-et-Loir a bénéficié d'une enveloppe de **5 339 930,46 €**.

Sur les 185 dossiers déposés, 44 dossiers ont été retenus.

4/ **Le fonds de compensation de la TVA** est un fonds permettant aux collectivités de percevoir le retour d'une partie de la TVA supportée sur certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement (dépenses d'entretien depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016). Au total, le montant versé en 2016 s'élève à **30 328 919 €** dont 16 450 € au titre du fonctionnement pour 590 dossiers instruits.

**- VI -**

**POUR UNE MEILLEURE COHÉSION  
SOCIALE EN EURE-ET-LOIR,  
ENTRE UNITÉ ET DIVERSITÉS**



**1 - CONFORTER LA MÉMOIRE COLLECTIVE**

**2 - MIEUX VIVRE ENSEMBLE**



# 1 – CONFORTER LA MÉMOIRE COLLECTIVE

## - L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)



*mémoire et solidarité*

**Interlocuteur unique du monde combattant** dans le département, le service départemental intervient dans l'exercice des **droits à reconnaissance** et à **réparation** des ressortissants et assure une mission d'**action sociale** en leur faveur sous forme d'aides matérielles ponctuelles ou d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle. Il participe également à la **transmission des valeurs et de la mémoire combattantes** tout en gérant la promotion de l'œuvre nationale du **Bleuet de France**.

En 2016, année du centenaire de l'office, l'action du service départemental a notamment porté sur :

- **la reconnaissance et la réparation** : le service départemental a traité près de **300 demandes de cartes et titres** (ressortissants et ayants-droit) et une **vingtaine** de dossiers de retraite. Il suit **475 invalides** et a attribué **15 diplômes de porte-drapeau**.

○

- **la solidarité** : près de **150 000 €** ont été consacrés aux plus démunis des anciens combattants ou de leurs ayants droit (veuves, pupilles et orphelins, victimes d'attentats, en particulier).

- **la mémoire** : en 2016, l'exercice de la **mission Mémoire** était consacré :

- au centenaire des batailles de Verdun et de la Somme;
- au centenaire de l'ONACVG ;
- à l'année de la Marseillaise.

**L'action du service départemental a principalement porté sur :**

- **L'instruction** de dossiers de demande de subvention de la part des communes pour la rénovation de monuments aux morts ;
- **L'organisation et le financement du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)**, en liaison avec les associations d'anciens combattants et victimes de guerre du département et en coopération avec les archives départementales. 257 élèves de 11 collèges et lycées ont pris part au concours;
- La participation de cinq établissements scolaires au **concours « Bulles de Mémoire »**, portant sur la réalisation de bandes dessinées mémorielles;
- **Des recherches mémorielles** ou historiques, au profit d'une vingtaine de sollicitations de particuliers.



### - Le partenariat :

- Le soutien pédagogique et financier apporté aux établissements scolaires et collectivités territoriales (voyages pédagogiques, rencontres intergénérationnelles, participation de scolaires aux cérémonies, prêt d'expositions). 12 expositions ont été mises en place pour un total de 276 jours de présentation ;
- Les campagnes au profit de l'œuvre nationale du **Bleuet de France**, reconnue d'utilité publique, n'a mobilisé que 135 communes (en baisse par rapport à 2015). Les **10 719 €** récoltés ont permis de participer aux actions de solidarité et aux opérations mémorielles.



le Bleuet de France

- **L'aide aux enfants de Harkis** : l'action du service départemental au profit des enfants de Harkis ou d'anciens de formations supplétives en Algérie, pour l'accès aux emplois de la fonction publique, a été poursuivie. Au 31 décembre 2016, le bilan cumulé, pour le département d'Eure-et-Loir, depuis la mise en œuvre du dispositif en juillet 2009, est de **110 passeports** délivrés et 11 candidats recrutés.

Le service départemental a également participé aux travaux du comité régional de concertation pour les Harkis et aux travaux de mémoire sur les Chibanis (anciens combattants marocains).

### - L'hommage aux combattants



22/03/2016 *Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc*



27/05/2016 *Journée nationale de la Résistance*



08/06/2016 *Hommage aux Français morts en Indochine*



17/07/2016 *Hommage aux Justes de France*

### 3 - MIEUX VIVRE ENSEMBLE

#### - Mémoire et valeurs républicaines



Wassim Kamel, sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, a réuni, en 2016, le comité de pilotage (ONACVG, DDCSPP, ADOMA, ville de Dreux, consulat général du Maroc, Éducation Nationale, et associations locales) de l'action **"Mémoire et valeurs républicaines"** dont il est l'initiateur.

L'équipe éducative du collège Pierre et Marie Curie de Dreux a mis en exergue les effets positifs de cette action sur la trentaine de collégiens impliqués dans le recueil des récits de vie des 25 anciens combattants marocains qui résident au foyer ADOMA.



En décembre 2016, le sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, accompagné notamment des élèves du collège Pierre et Marie Curie, s'est rendu au musée de l'Ordre de la Libération, aux Invalides. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'action **"Mémoire et valeurs républicaines"**.

Chaleureusement accueillie par M. Chakib Benmoussa, ambassadeur du Maroc en France, et M. Khalid Afkir,

consul général du Maroc à Orléans, la délégation drouaise a pu appréhender, lors d'une visite commentée, les liens issus de la fraternité d'armes et le partage des valeurs humanistes communes entre les deux nations.



A l'initiative du Wassim Kamel, sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, un comité de liaison, regroupant les sept associations gestionnaires de lieux de culte musulman de l'arrondissement, a été installé.

Cette instance informelle de coordination, qui regroupe également les élus concernés, a vocation à examiner les sujets intéressant la pratique du culte par les musulmans, dans le respect du **principe de laïcité**.

## - Accueil des migrants et inclusion sociale

La présence durable de campements de migrants dans le nord de la France ainsi qu'en Ile-de-France a conduit l'Etat à mettre en œuvre, en 2016, des actions fortes pour faire évacuer ceux-ci et assurer une mise à l'abri digne et décente des personnes concernées, ainsi que leur accompagnement dans leurs démarches de demande d'asile. Les Centres d'Accueil et d'Orientations (CAO), répartis sur l'ensemble du territoire, ont pour but d'offrir une mise à l'abri et d'être un sas d'accueil et d'orientation pour les migrants. Des CAO spécialisés (CAOMI) avec un encadrement spécifique sont dédiés aux mineurs non accompagnés.

En Eure-et-Loir, un premier CAO a été créé en novembre 2015. La forte mobilisation des services de l'État et des acteurs associatifs locaux a permis d'apporter des réponses à cette crise migratoire dans des délais très courts. Le département compte aujourd'hui trois CAO d'une capacité totale de 120 places gérés à la fois par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Relais Logement et l'Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées (AIDAPHI). Il accueille en outre une dizaine de mineurs non accompagnés au sein du CAOMI du Château des Vaux.

Parallèlement, une trentaine de personnes, principalement des familles, dont le statut de réfugié a été reconnu préalablement à leur arrivée, a pu être accompagnée par le Foyer d'Accueil Chartrain (FAC) dans des logements mis à disposition par des communes volontaires sur l'ensemble du département.



Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, s'est déplacée en Eure-et-Loir, le 24 octobre 2016, à l'occasion de l'arrivée des premiers migrants de Calais au centre d'accueil et d'orientation de Nogent-le-Rotrou.

Avant d'accueillir les 26 migrants à la descente du car, la ministre a rencontré les services de l'Etat et les représentants du GIP Relais Logement. Elle a également rencontré les représentants des associations locales comme la Croix-Rouge, les Restos du coeur, l'Association des familles et le centre communal d'action sociale de la ville, chargés des 26 majeurs isolés

Soudanais, Afghans, Pakistanais, Somaliens, Erythréens et Ethiopiens.

### **Focus sur** le logement social dans le département

En 2016, 448 logements sociaux ont été financés dans le département (79 PLAi, 158 PLUS et 211 PLS), en privilégiant les petits logements qui sont les plus rares et les plus demandés.

**- Célébrer les naturalisations**



En mars 2016, Wassim Kamel, sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, a remis les décrets de naturalisation à une trentaine de nouveaux compatriotes dans le cadre d'une cérémonie d'accueil dans la Nation.

Le représentant de l'Etat a rappelé aux récipiendaires les droits et devoirs qui leur incombent désormais.



## **ANNEXES**

**ANNEXE 1 – Bilan des concours financiers de l'Etat en 2016**

**ANNEXE 2 – L'enseignement en Eure-et-Loir à la rentrée 2016**

**ANNEXE 3 – Effectifs des élèves en situation de handicap scolarisés en 2016**

**ANNEXE 1  
BILAN DES CONCOURS FINANCIERS 2016**

<b>Dotation</b>	<b>Montant versé en 2015</b>	<b>Montant versé en 2016</b>
DGF (dotation globale de fonctionnement) :	<b>173 053 992</b>	<b>154 594 204</b>
- dont communes (part forfaitaire)	56 248 348	46 610 090
- dont département(avec régularisations exercices antérieurs)	76 645 479	70 278 623
- dont EPCI	40 160 165	37 706 491
DSR (dotation de solidarité rurale)	9 465 859	10 470 453
DSU (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale)	14 538 130	16 447 108
Dotation Nationale de Péréquation (ancien Fonds National de Péréquation)	4 695 395	4 791 979
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) (versé pour la 1ère fois en 2007)	2 319 789	2 088 244
DGD du département (dotation générale de décentralisation)	2 352 851	2 352 851
DGD des communes (services d'hygiène et de santé)	73 698	90 474
DGD Aéroports	114 472	114 472
DGD ACOTU	595 440	595 440
DGD Urbanisme	94 014	100 257
DGE du Département	1 023 344	2 549 531
Contrat de Plan Etat Région	1 048 271	279 407
Fonds Européen de Développement Economique Régional	927 370	118 234
DETR	5 322 617	5 651 799
Réserve Parlementaire	984 885	799 340
Pôle d'Excellence Rural	388 391	94 167
FSIL		391 694
FIPD		215 474
Fonds de solidarité des départements		723 550
Dotation départementale d'équipement des collèges - DDEC	2 237 086	2 237 086
Dotation Particulière Elu Local	722 684	723 750
Dotation spéciale instituteurs	5 616	2 808
Dotation Pertes de Bases (ancien FNPTP)	240 326	75 959
FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle)	629 928	629 928
Fonds de péréquation départemental alimenté par les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement	4 866 096	6 577 944
FCTVA (fonds de compensation de la TVA)	26 869 306	30 328 919
Répartition du produit des amendes de police	2 675 669	2 976 803
Allocations compensatrices	14 547 980	12 520 699
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP (réforme de la TP - création 2011)	11 085 358	11 085 358
Fonds National de Garantie Individuelle de ressources - FNGIR (réforme de la TP - création 2011)	10 296 996	10 296 996
Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements - DMTO (réforme de la TP - création 2011)	2 361 292	4 966 672
Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC)	4 221 628	5 507 340
<b>TOTAL</b>	<b>297 758 483</b>	<b>290 398 940</b>

**ANNEXE 2**  
**L'ENSEIGNEMENT EN EURE-ET-LOIR À LA RENTRÉE 2016**

Premier degré		
LICPUB	Nombre d'écoles publiques REP : Réseau d'Éducation Prioritaire REP +	348 dont • 21 en REP • 17 en REP+
	Nombre d'élèves scolarisés	42 059
	Nombre moyen d'élèves par classe	23,09
	Nombre moyen d'élèves par classe en maternelle	23,73
	Nombre moyen d'élèves par classe en élémentaire	22,81
	Nombre d'ouvertures de classes	30
	Nombre de fermetures de classes	29
VÉPRI	Nombre d'écoles privées	24 + 1 hors contrat
	Nombre d'élèves scolarisés en écoles privées	4 683 + 27 hors contrat

Second degré			
COLLÈGES	PUBLIC	Nombre de collèges publics	39
		Nombre de collèges publics classés en Éducation prioritaire	9
		Nombre de collèges publics classés en REP +	2
		Nombre de collèges avec SEGPA	8
		Nombre de collèges avec ULIS	19 + 3 en lycée pro
		Nombre d'élèves scolarisés en collèges publics	18 658
		Nombre moyen d'élèves par classe	24,03
		Taux d'élèves demi-pensionnaires	69 %
		Taux d'élèves boursiers	23,30 %
	PRIVÉ	Nombre de collèges privés	10 dont 3 avec SEGPA et 1 avec ULIS
	Nombre d'élèves scolarisés en collèges privés	3 679	
ESCÉLY	ICBLPU	Nombre de lycées publics	8 dont 3 avec une Section d'Enseignement Professionnel
		Nombre de lycées professionnels publics	7
		Nombre d'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)	1
		Nombre d'élèves inscrits en lycées publics (inclus lycées professionnels (LP et EREA))	12 432
	PRIVÉ	Nombre de lycées privés	2
	Nombre d'élèves scolarisés dans un lycée privé	1 954 (dont 812 en LP)	
POST-BAC	CBLIPU	Nombre de BTS en lycées publics	41
		Nombre de CPGE en lycées publics	4
		Nombre d'élèves en enseignement supérieur public	1 113
	PRIVÉ	Nombre d'élèves en BTS dans un lycée privé	75

### ANNEXE 3

#### Effectifs d'élèves handicapés scolarisés - Rentrée septembre 2016 (public + privé sous contrat)

	Rubrique	Public	Privé
1er degré	Nombre d'élèves handicapés <b>du premier degré</b> scolarisés de façon régulière, même à temps partiel, dans les écoles ( <b>Public + Privé</b> ) - <b>scolarisation individuelle (exclusivement hors ULIS école)</b>	776	92
	Nombre d'élèves handicapés <b>du premier degré</b> scolarisés de façon régulière, même à temps partiel, dans les écoles ( <b>Public + Privé</b> ) - <b>scolarisation collective (ULIS école)</b>	333	12
	<b>TOTAL effectifs 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>1109</b>	<b>104</b>
2nd degré	Nombre d'élèves <b>du second degré</b> scolarisés de façon régulière, même à temps partiel, en collèges, lycées, LP ( <b>Public + Privé</b> ) - <b>scolarisation individuelle (exclusivement hors ULIS collège, lycée)</b>	634	135
	Nombre d'élèves <b>du second degré</b> scolarisés de façon régulière, même à temps partiel, en collèges, lycées, LP ( <b>Public + Privé</b> ) - <b>scolarisation collective (ULIS collège, lycée)</b>	272	12
	<b>TOTAL effectifs 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>906</b>	<b>147</b>
Post Bac	Nombre d'élèves scolarisés en Post Bac (BTS - CPGE)	16	0
	<b>TOTAL effectifs 1<sup>er</sup> degré + 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>2015</b>	<b>251</b>
	<b>TOTAL effectifs 1<sup>er</sup> degré + 2<sup>nd</sup> degré + Post Bac</b>	<b>2031</b>	<b>251</b>

La scolarisation des élèves handicapés se fait soit en ULIS (classe de 12 élèves) sur prescription de la maison de l'autonomie (MDA), soit en classe ordinaire. Ces élèves, pour plus de la moitié d'entre eux, sont accompagnés individuellement par des assistants de vie scolaire.